



PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PHILIBERT

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Philibert, tenue à l'hôtel de ville de Saint-Philibert, ce 3 octobre 2023 à 19 heures.

Sont présents à cette séance :

- Siège #1 - Vincent Nadeau
- Siège #2 - Jean Dallaire
- Siège #3 - France Loignon
- Siège #4 - Marie-Jeanne Ouellet
- Siège #5 - Tony Gilbert
- Siège #6 - René Drouin

Formant quorum sous la présidence du maire , monsieur François Morin.

Mme Maryse Nadeau, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2023-10-105

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1** - Séance ordinaire du 5 septembre 2023
 - 3.2** - Séance extraordinaire du 26 septembre 2023
- 4 - COURRIER ET CORRESPONDANCE**
- 5 - VOIRIE**
 - 5.1** - Rapport de l'employé de voirie
 - 5.2** - Demande d'autorisation au Ministère des Transports du Québec pour installation d'un afficheur de vitesse mobile sur la rue Principale
- 6 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE**
 - 6.1** - Compte-rendu de la dernière réunion de la Régie Intermunicipale
- 7 - TRAVAUX PUBLICS-AQUEDUC**
 - 7.1** - Réseau de distribution de l'eau potable
 - 7.2** - Débitmètre eau potable
- 8 - RUE PRINCIPALE / AQUEDUC**
 - 8.1** - Suivi du programme sur la TECQ 2019-2023
 - 8.2** - FIMEAU - Infrastructures d'eau potable
- 9 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE**

- 9.1** - Rapport mensuel d'activités du mois courant
- 10** - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
 - 10.1** - Compte-rendu de la dernière réunion de la MRC
 - 10.2** - Émission des permis et certificats
 - 10.3** - Travaux de déboisement - Nouveau développement
- 11** - INFRASTRUCTURES MUNICIPALES
 - 11.1** - PRIMA
- 12** - FINANCES-GESTION DES SERVICES
 - 12.1** - Dépôt de l'état des revenus et dépenses et comptes du mois
- 13** - SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 14** - LÉGISLATION
 - 14.1** - Adoption du second Projet de règlement no 342 modifiant le règlement no 236 relatif au zonage afin de définir les limites, usages et normes relatives à la nouvelle zone résidentielle, ajouter des restrictions sur la constructibilité de certains lots et à limiter le nombre de remises par terrain
 - 14.2** - Demande de dérogation mineure - 617, rang Fernand Bégin - Lot 3 123 665
- 15** - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 16** - VARIA
 - 16.1** - Procédure de traitement de plainte - Charte de la langue française
 - 16.2** - Renouvellement contrat d'assurance MMQ 2023-2024
 - 16.3** - Concours - Un nom pour le nouveau développement
- 17** - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par madame France Loignon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté tel quel.

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2023-10-106

3.1 - Séance ordinaire du 5 septembre 2023

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 5 septembre dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

En conséquence,

Il est proposé par madame Marie-Jeanne Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2023, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adopté

2023-10-107

3.2 - Séance extraordinaire du 26 septembre 2023

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 26 septembre dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Vincent Nadeau et résolu à l'unanimité des

conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 septembre 2023, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adopté

4 - COURRIER ET CORRESPONDANCE

5 - VOIRIE

5.1 - Rapport de l'employé de voirie

2023-10-108

5.2 - Demande d'autorisation au Ministère des Transports du Québec pour installation d'un afficheur de vitesse mobile sur la rue Principale

CONSIDÉRANT qu'un afficheur de vitesse vise à sensibiliser les usagers au respect des limites de vitesse à des endroits ciblés, où la circulation et les excès de vitesse peuvent présenter des risques pour les usagers vulnérables;

CONSIDÉRANT que la rue Principale est sous l'autorité du Ministère des transports;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur René Drouin, appuyé par monsieur Vincent Nadeau et résolu unanimement de demander l'autorisation au Ministère des Transports l'installation d'un afficheur de vitesse mobile à l'entrée du village pour une période de quelques semaines.

Adopté

6 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE

6.1 - Compte-rendu de la dernière réunion de la Régie Intermunicipale

7 - TRAVAUX PUBLICS-AQUEDUC

7.1 - Réseau de distribution de l'eau potable

2023-10-109

7.2 - Débitmètre eau potable

CONSIDÉRANT le bris du débitmètre de distribution de l'usine d'eau potable;

CONSIDÉRANT les spécifications et recommandations de la firme Stantec sur ledit équipement;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Jean Dallaire, appuyé par monsieur Tony Gilbert et résolu unanimement de remplacer l'équipement défectueux auprès du fournisseur qui fournira le meilleur prix selon les spécifications et recommandations de la firme Stantec.

Adopté

8 - RUE PRINCIPALE / AQUEDUC

8.1 - Suivi du programme sur la TECQ 2019-2023

8.2 - FIMEAU - Infrastructures d'eau potable

9 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE

9.1 - Rapport mensuel d'activités du mois courant

10 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

10.1 - Compte-rendu de la dernière réunion de la MRC

10.2 - Émission des permis et certificats

2023-10-110

10.3 - Travaux de déboisement - Nouveau développement

CONSIDÉRANT que les travaux de déboisement dans le nouveau développement ont été réalisés par la firme Foresterie Trudel Inc.;

CONSIDÉRANT que ces travaux de déboisement sont nécessaires afin de poursuivre le projet du nouveau développement;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur René Drouin, appuyé par madame Marie-Jeanne Ouellet et résolu unanimement que le conseil entérine les coûts relatifs auxdits travaux au montant de 16 900.00\$ plus taxes.

Adopté

11 - INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

11.1 - PRIMA

12 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

2023-10-111

12.1 - Dépôt de l'état des revenus et dépenses et comptes du mois

Il est proposé par monsieur Jean Dallaire et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des comptes à payer d'une somme de 85 292,81\$ et d'autoriser leur paiement.

•Comptes à payer 72 352,27\$

•Salaires nets versés 8 707.01\$

•Remises d'employeur 4 233,53\$

•Total 85 292,81\$

Administration : chèque no. C2300177 à C2300190, L2300044 à L2300048, V0002112 à V0002114

Salaires : chèque no. D0000160 à D000173

Adopté

13 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

14 - LÉGISLATION

2023-10-112

14.1 - Adoption du second Projet de règlement no 342 modifiant le règlement no 236 relatif au zonage afin de définir les limites, usages et normes relatives à la nouvelle zone résidentielle, ajouter des restrictions sur la constructibilité de certains lots et à limiter le nombre de remises par terrain

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 5 septembre 2023;

ATTENDU que le conseil a adopté le premier projet de règlement à la séance du 5 septembre 2023;

ATTENDU que la période de consultation sur ledit projet a été tenue du 6 septembre 2023 au 2 octobre 2023 inclusivement;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 3 octobre 2023 à compter de 19h00 sur ledit projet de règlement;

ATTENDU que ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU qu'un avis aux personnes intéressées et ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire et de signer une demande de participation à un référendum sera donné et publié conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1);

ATTENDU que la présente résolution ainsi que le second projet de Règlement no 342 amendant le Règlement de zonage no. 236 soient transmis à la MRC de Beauce-Sartigan;

ATTENDU que le texte du second projet du Règlement no 342 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par monsieur René Drouin

APPUYÉ par monsieur Jean Dallaire

ET RÉSOLU unanimement

QUE le second projet de Règlement no 342 modifiant le règlement no. 236 relatif au zonage afin de définir les limites, usages et normes relatives à la nouvelle zone résidentielle, ajouter des restrictions sur la constructibilité de certains lots et à limiter le nombre de remises par terrain, soit et est adopté par ce conseil.

2023-10-113

14.2 - Demande de dérogation mineure - 617, rang Fernand Bégin - Lot 3 123 665

Demande de dérogation mineure portant sur la superficie d'un cabanon situé au 617, rang Fernand Bégin - Lot 3 123 665

CONSIDÉRANT la demande du propriétaire afin que son cabanon déjà existant d'une superficie de 168 pieds, soit 7 pieds carrés plus grand qu'inscrit au règlement de zonage 236, soit autorisé et considéré comme cabanon;

CONSIDÉRANT que les membres du CCU en sont venus à la conclusion que l'acceptation de cette dérogation mineure ne peut pas porter atteinte au voisinage;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Vincent Nadeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder la dérogation mineure suivante pour le 617, rang Fernand Bégin :

- Autorise la superficie de 168 pieds carrés pour un cabanon au lieu de 161 pieds carrés.

Adopté

15 - PÉRIODE DE QUESTIONS

16 - VARIA

2023-10-114 16.1 - Procédure de traitement de plainte - Charte de la langue française

CONSIDÉRANT que la procédure de traitement de plaintes vise à assurer un traitement équitable, efficient et efficace des plaintes faites auprès de l'organisme municipal concernant un manquement allégué à ses obligations prévues à la Charte de la langue française (RLRQ, c. C-11).

CONSIDÉRANT que l'organisme municipal doit, de façon exemplaire, utiliser la langue française, en promouvoir la qualité et en assurer le rayonnement et la protection;

CONSIDÉRANT que le processus de plainte permet au plaignant d'informer l'organisme municipal d'un manquement potentiel aux obligations prévues à la Charte de la langue française afin de lui permettre de corriger le manquement, le cas échéant;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame France Loignon et résolu unanimement d'accepter la procédure de traitement de plaintes relatives aux manquements aux obligations de l'organisme municipal en vertu de la charte de la langue française.

Adopté

2023-10-115 16.2 - Renouvellement contrat d'assurance MMQ 2023-2024

Le renouvellement du contrat d'assurance MMQ 2023-2024 a été déposé en séance de conseil.

16.3 - Concours - Un nom pour le nouveau développement

Ce point a été remis à une séance ultérieure.

2023-10-116 17 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur Jean Dallaire et résolu à l'unanimité des conseillers présents que cette séance ordinaire soit levée.

Fermeture à 20h15.

François Morin, maire

Maryse Nadeau, dir. gén. & gref. trés.

Je, François Morin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.